



## Litige en reconnaissance de droit de propriété

Par **jpb89**, le **11/05/2013** à **23:03**

Bonjour, mes parents sont propriétaire de 2 maison divisée en 1960 et réunis en 1983. En 1960 une division de la propriété fut effectuée, en 1962 une rénovation du cadastre changea les numéros parcellaires de l'habitation, de la terre ainsi que du seul passage créé pour la propriété. Or à ce moment-là, le cadastre met un numéro pour passage qui fait partie de la terre. Suite à cela, le passage se retrouvant séparé de la terre, la propriété perdit les droits sur ce chemin, les voisins proches ne voulant plus de servitude sur leur terre, en cause un chemin rural, attaque mes parents en référant pour obtenir des droits sur celui de mes parents. Le juge dit que mes parents ne peuvent justifier des droits qu'ils avaient sur ce passage, étant donné que le numéro de parcelle fut changé. Lors des différentes ventes par adjudication les droits non nullement ont été transcrits. Donc qui est responsable, le géomètre expert qui fit la division, le cadastre qui ne tient pas compte des ventes et attribue un numéro au chemin différent de la terre auquel il fait partie, ou le notaire et la justice pour les ventes en adjudication obmettant les droits de la propriété sur ce passage. Merci pour votre aide